DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 12 avril 2021

N° DE LA DELIBERATION : 2021023

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mr Bourguet Sébastien, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents :

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 26 mars 2021
Date d'affichage : 26 mars 2021

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le 14/04/2021
ID : 030-213001092-20210412-2021023-DE

Objet de la délibération : DELIBERATION COMPLEMENTAIRE POUR LA DEMANDE DE DCIL ET/OU DETR pour l'opération de rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables sur le bâtiment communal « Complexe multiculturel de l'ancien Temple »

Le Conseil Municipal,

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la commune qu'il est nécessaire de prendre une délibération complémentaire pour ce dossier afin de clarifier le plan de financement qui s'articule de la façon suivante :

Le montant des travaux s'élève à 205 588.20 euros HT soit 241 856.50 euros TTC.

Le Plan de financement est donc le suivant :

EPCI	Fonds de concours exceptionnels (8%)	16 447.00 euros
ETAT	DCIL (72 %)	148 023.50 euros
COMMUNE D'EUZET (20 %)		41117.70 euros

Après avoir délibéré le Conseil Municipal de la commune approuve à l'unanimité de ses membres le projet et autorise Mr le Maire à mener l'opération, à demander les subventions et à mobiliser l'autofinancement et/ou l'emprunt nécessaire. Il donne également pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents relatifs au projet.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le 14/04/2021
ID : 030-213001092-20210412-2021023-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

MAIRIE de EDZET-LES-BAINS
R.F.
(Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr